

NOTE D'INFORMATION

n° 26.18 – Juin 2026

Les résultats 2025 des évaluations Repères à l'école élémentaire en français

► À la rentrée 2025, tous les élèves du CP au CM2 ont passé une évaluation en français. Le domaine de la compréhension de l'oral est le mieux réussi en CP, CE2, CM1 et CM2. Les évaluations en compétences grammaticales sont globalement les moins bien réussies du CE2 au CM2. Par rapport à 2024 ou sur une période plus longue, les résultats sont dans l'ensemble stables. Les performances sont moins affirmées en éducation prioritaire (EP), surtout en compréhension orale et en lecture. Les écarts se stabilisent ou diminuent dans le secteur public entre le hors EP et l'EP dans la plupart des compétences évaluées. Quelques écarts augmentent toutefois, notamment en lecture à voix haute ou en compréhension de phrases lues. Sur la période 2019-2025, les écarts se réduisent pour certaines compétences au CP, mais augmentent dans d'autres niveaux, notamment en CE1 et en CM1. Les filles ont de meilleures performances à tous les niveaux, à l'exception de certaines compétences, notamment la fluence de lecture en CE1 et la mémorisation des temps de conjugaison en CE2. À niveau social équivalent, des différences de taux de maîtrise apparaissent selon le type de commune : la compétence « comprendre un texte lu seul(e) » est ainsi mieux réussie par les élèves scolarisés dans des communes rurales, tandis que la compétence « lire à voix haute un texte » est mieux maîtrisée par les élèves citadins.

Ministère de l'Éducation nationale
Directrice de la publication : Magda Tomasini
Auteurs : Laetitia Evrard, Hugo Giraudeau-Barthet, Massimo Loi, Maude Mathieu, Chloé Mellet, Lourdes Rojas Rubio, DEPP-B2
Cédric Bourgeois, Pierre Conceicao, Julien Desclaux, Lauriane Magnino, Stéphanie Le Breton, DEPP-B5
Édition : Johanna Sztanke
Maquettiste : opixido
e-ISSN 2431-7632

► En septembre 2025, tous les élèves de l'école élémentaire ont passé une évaluation standardisée en français et en mathématiques sur support papier. Au total, 3,9 millions d'élèves ont ainsi été évalués, dans 32 000 écoles publiques et privées sous contrat. Il s'agit de la huitième édition de ce dispositif initié en 2018 pour le CP et le CE1, de la troisième édition pour le CM1 et de la deuxième édition pour le CE2 et le CM2. Ces évaluations visent à proposer, dès le début d'année, des repères permettant aux enseignants d'apprécier les acquis qui ancrent les apprentissages de leurs élèves. Les professeurs peuvent ainsi identifier les besoins individuels de chaque élève le plus rapidement possible et apporter l'aide la mieux adaptée. En 2025, les exercices proposés aux élèves étaient identiques à ceux de 2024 pour tous les niveaux évalués, ce qui permet d'observer l'évolution des résultats.

Entre 2024 et 2025, des taux de maîtrise stables dans la plupart des compétences et pour tous les niveaux

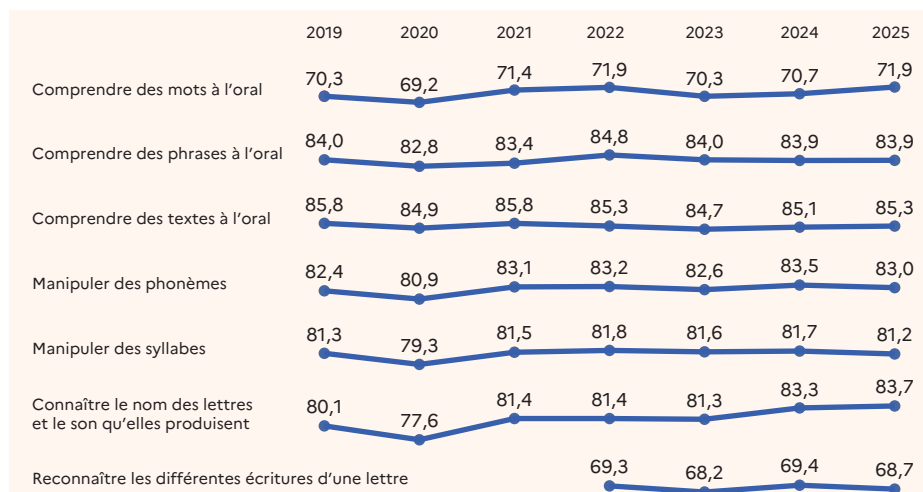
À la rentrée scolaire 2025, quel que soit le niveau de scolarisation, au moins trois élèves sur quatre ont une maîtrise satisfaisante en compréhension orale de textes ou de phrases. Les compétences

les moins réussies sont la reconnaissance des différentes écritures d'une lettre pour le CP, la lecture à voix haute de textes en CE1, la grammaire en CM1 et l'orthographe grammaticale en CM2.

Entre 2024 et 2025, à l'exception de trois compétences en CE1 et d'une en CM1, les taux de maîtrise sont stables ou en hausse. Le taux de maîtrise des élèves de CP progresse en compréhension orale de mots (+1,2 point) et est stable pour les autres compétences ↘ figure 1. En CE1,

les résultats sont stables pour cinq des huit compétences évaluées. Pour le CE2, quelle que soit la compétence, le taux de maîtrise est stable. En CM1, les taux de maîtrise progressent en grammaire et en orthographe grammaticale (+1,6 point pour « différencier les principales classes de mots », +1,1 point pour « reconnaître les principaux constituants d'une phrase » et +1,0 point pour « utiliser les marques d'accord pour les noms et les adjectifs ») et sont stables pour les autres compétences. En CM2, la part

1 Proportion d'élèves dans les groupes satisfaisants dans les compétences comparables en français en début de CP, entre 2019 et 2025 (en %)



Lecture : en début de CP, en 2025, 71,9% des élèves présentent une maîtrise satisfaisante dans la compétence « comprendre des mots à l'oral ». **Champ** : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat. **Source** : DEPP, évaluation Repères CP.

d'élèves ayant un taux de maîtrise satisfaisant augmente pour la compétence de grammaire « différencier les principales classes de mots » (+2,1 points) et pour celle d'orthographe grammaticale « maîtriser l'accord du verbe conjugué » (+1,0 point). Les résultats sont stables pour les autres compétences. Tous niveaux confondus, le taux de maîtrise de quatre compétences baisse : en CE1, l'écriture de mots, la lecture à voix haute de textes et de mots (respectivement -1,6, -1,3 et -1,1 point) et en CM1 « savoir trouver des synonymes » (-1,1 point) (voir figures 1.1 à 1.4 en ligne).

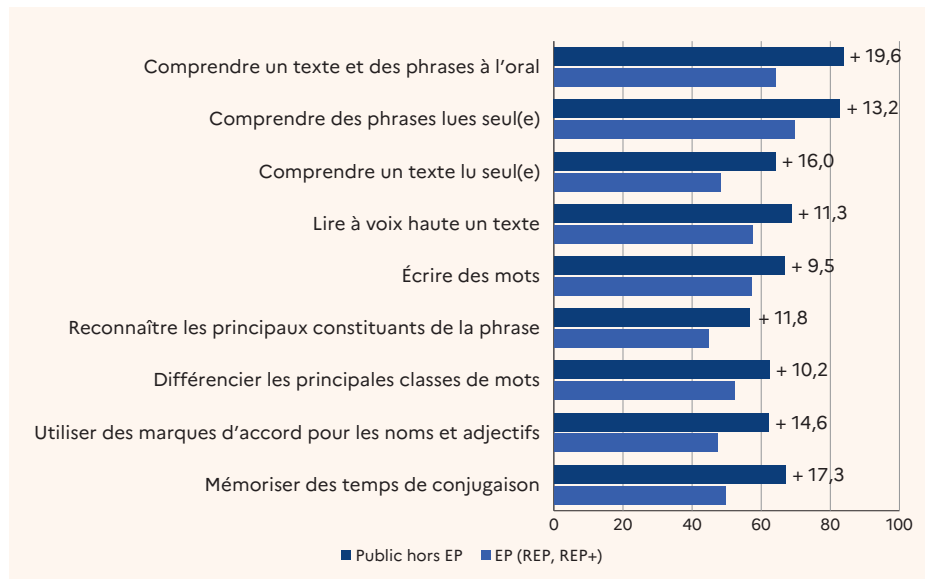
Entre 2019 et 2025, en CP et en CE1, les résultats sont stables pour la majorité des compétences évaluées en français. En CP, les taux de maîtrise augmentent pour « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » et « comprendre des mots à l'oral » (respectivement +3,6 et +1,7 points). En CE1, ils sont en baisse pour « écrire des mots », « comprendre un texte lu seul(e) » et « lire à voix haute des mots » (respectivement -4,7 points, -1,5 point et -1,0 point). Entre 2023 et 2025, en CM1, les résultats sont globalement stables, à l'exception de la compétence « utiliser les marques d'accord pour les noms et les adjectifs » dont la part d'élèves dans le groupe satisfaisant augmente de 1,0 point et pour la compétence « savoir trouver des synonymes » dont le taux de maîtrise baisse de 1,7 point.

En 2025, des écarts de performance entre le public hors éducation prioritaire et l'éducation prioritaire plus marqués en compréhension orale du CP au CE2

En 2025, quels que soient le niveau et la compétence évalués, les élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire (HEP) obtiennent des taux de maîtrise satisfaisante supérieurs à ceux scolarisés en éducation prioritaire (EP). Les écarts les plus marqués concernent la compréhension de l'oral du CP au CE2 (respectivement 25,0, 24,8 et 19,6 points de pourcentage), le lexique en CM1 et CM2 (respectivement 20,0 et 19,0 points) et la compréhension de l'écrit en CM2 (21,4 points) ↘ figures 2.1 (et voir figures 2.2A, 2.3 à 2.5 en ligne).

À l'inverse, du CE1 au CM2, les écarts les moins prononcés portent sur la compétence « écrire des mots », variant de 8,8 points en CE1 à 11,3 points en CM2. En CP, l'écart est le plus faible pour la compétence « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (7,6 points).

2.1 Écarts de performance en début de CE2 entre élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et élèves scolarisés en éducation prioritaire, septembre 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, dans la compétence « comprendre un texte et des phrases à l'oral », en début de CE2, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en EP est de 19,6 points de pourcentage. **Champ :** écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat. **Source :** DEPP, évaluation Repères CE2.

Réf. : Note d'Information, n° 26.18. DEPP

Les différences observées entre le public hors EP et l'éducation prioritaire sont à relativiser en raison du profil social en moyenne moins favorisé des élèves scolarisés en EP.

Entre 2024 et 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et ceux en EP sont stables ou se réduisent dans l'ensemble des compétences évaluées en CP. Pour les autres niveaux, ces écarts enregistrent une légère hausse dans certaines compétences, comme « lire à voix haute un texte » en CE1 et en CM2 (respectivement +0,8 et +0,7 point de pourcentage).

En CE1, cette hausse concerne également les compétences « comprendre des phrases lues seul(e) » et « lire à voix haute des mots » (respectivement +0,7 et +0,6 point).

En CE2 et en CM1, les écarts augmentent pour la compétence « reconnaître les principaux constituants de la phrase » (respectivement +0,8 et +0,5 point).

En CM1, l'écart augmente pour la compétence « mémoriser des temps de conjugaison » (+0,5 point de pourcentage).

Les écarts sont également en hausse pour la compétence « différencier les principales classes de mots » en CM1 et en CM2 (respectivement +0,7 et +0,8 point).

Sur cette même période, tous les niveaux, à l'exception du CM2, présentent des baisses d'écart de performance. Les baisses d'écart les plus importantes concernent la compréhension orale en CP et en CE1 (-0,7 et -1,7 point en CP, -1,1 point en CE1) et la compréhension écrite, en CE2 et en CM1 (-0,6 point en CE2 et -0,5 point en CM1).

Pour l'ensemble des niveaux concernés, la réduction des écarts entre 2024 et 2025 dans ces deux domaines est liée à une augmentation des performances des élèves scolarisés en EP plus importante que celle des élèves scolarisés hors EP.

Sur une période plus longue (2019-2025 pour le CP et le CE1 et 2023-2025 pour le CM1), pour les compétences comparables, les écarts de performance entre les élèves scolarisés hors EP et ceux en EP augmentent en CP pour la compétence « comprendre des phrases à l'oral » (+1,1 point). Ces écarts augmentent de façon plus prononcée pour trois compétences en CE1 : « comprendre un texte lu seul(e) », « lire à voix haute des mots » et « écrire des syllabes » (respectivement +2,3, +2,3 et +2,1 points de pourcentage). À l'inverse, les écarts se réduisent pour deux compétences en CP : « comprendre des mots à l'oral » et « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (-1,3 point).

En CM1, les écarts restent stables pour l'ensemble des compétences évaluées.

En 2025, des écarts de performance entre le public hors éducation prioritaire et le REP+ moins marqués en dictée de mots du CE1 au CM2

En 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ varient selon les niveaux et les compétences évaluées. Les différences les plus marquées

concernent la compréhension orale du CP au CE2 (respectivement 30,8, 31,1 et 24,5 points), le lexique en CM1 et CM2 (respectivement 25,6 et 23,9 points) et la compréhension de l'écrit en CM2 (25,3 points) **↘ figures 2.2** (et voir figures 2.3 à 2.5 en ligne).

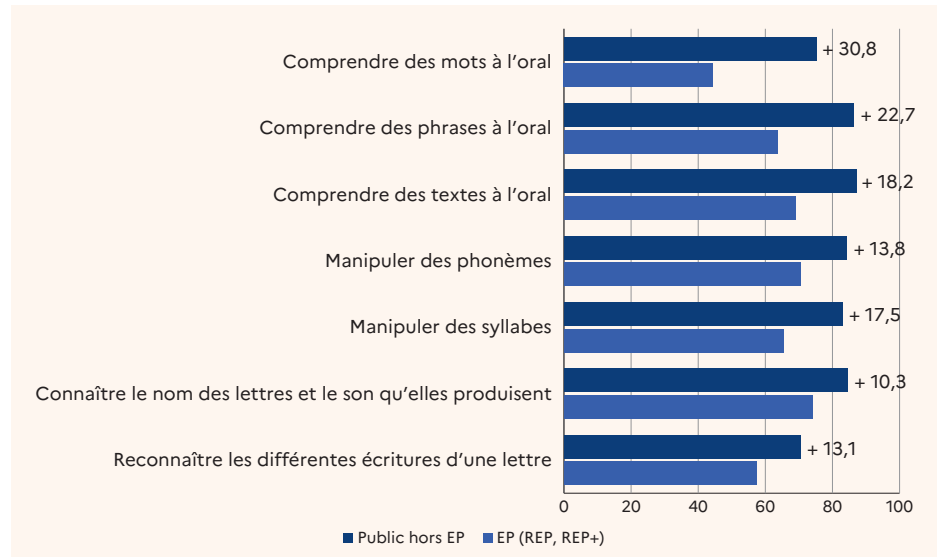
À l'inverse, les écarts les moins prononcés portent sur la compétence « écrire des mots » du CE1 au CM2, allant de 12,0 points en CE1 à 15,2 points en CM2. En CP, l'écart le moins important concerne « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (10,3 points).

Du CP au CE2, des baisses d'écart de performance entre le public hors éducation prioritaire et le REP+ portées par une hausse des performances des élèves scolarisés en REP+

Entre 2024 et 2025, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ sont stables ou en baisse du CP au CE2. En CM1 et CM2, les écarts augmentent légèrement pour certaines compétences : « mémoriser des temps de conjugaison », « reconnaître les principaux constituants de la phrase » et « savoir trouver des synonymes » en CM1 (respectivement +0,7, +0,7 et +0,5 point), « lire à voix haute un texte » en CM2 (+0,5 point) et « différencier les principales classes de mots » en CM1 et CM2 (respectivement +0,6 et +0,9 point).

Les baisses les plus importantes concernent les compétences de compréhension orale en CP et CE1 (respectivement -0,7 et -1,7 point en CP, -0,7 et -1,2 point en CE1) et de compréhension écrite en CE1, CE2 et CM2 (respectivement -0,5, -0,6 et -0,6 point). Ces écarts diminuent également en CM2 pour les compétences « utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs » et « écrire des mots » (respectivement -0,6 et -0,5 point). La réduction de ces écarts est principalement due à une hausse des performances des élèves scolarisés en REP+ plus importante que celle des élèves hors EP. Sur une période plus longue (2019-2025 pour le CP et le CE1 et 2023-2025 pour le CM1), pour les compétences comparables, les écarts de performance entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et ceux scolarisés en REP+ augmentent pour trois compétences en CE1 « écrire des syllabes », « lire à voix haute des mots » et « comprendre un texte lu seul » (respectivement +2,1 points, +2,0 points et +1,6 point) et une compétence en CM1 « lire à voix haute un texte » (+1,0 point).

↘ 2.2 Écarts de performance en début de CP entre élèves scolarisés dans le secteur public hors éducation prioritaire et élèves scolarisés en éducation prioritaire renforcée, septembre 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, dans la compétence « comprendre des mots à l'oral », en début de CP, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les élèves scolarisés dans le secteur public hors EP et les élèves scolarisés en REP+ est de 30,8 points de pourcentage.
Champ : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluation Repères CP.

Réf. : Note d'Information, n° 26.18. DEPP

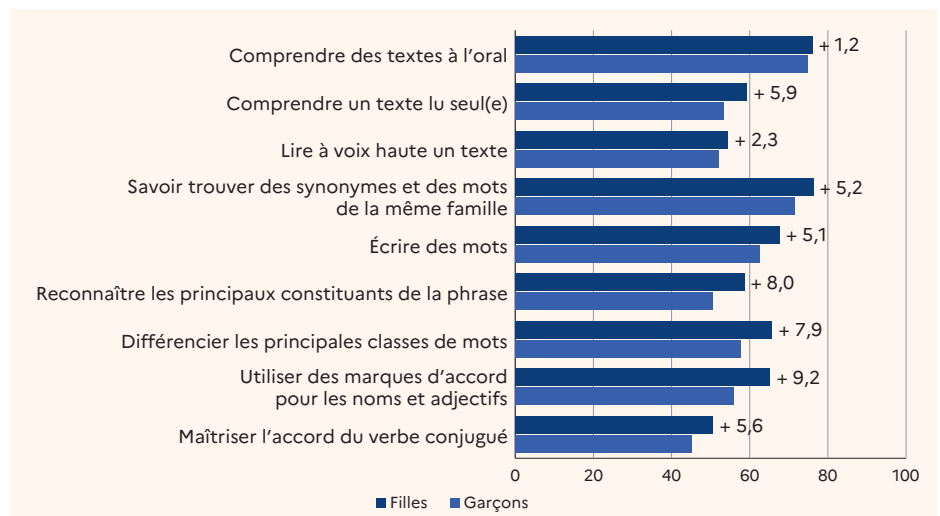
La hausse des écarts de performance est liée, pour ces quatre compétences, à une baisse des résultats des élèves scolarisés en REP+.

À l'inverse, les écarts se réduisent pour trois compétences en CP et une en CE1 : « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » et « manipuler des phonèmes » en CP (respectivement -1,3 et -1 point) et « comprendre des mots à l'oral » en CP et CE1 (respectivement -2,4 et -1,2 point). La réduction des écarts de performance dans ces quatre compétences est due à une hausse des résultats des élèves scolarisés en REP+.

De meilleurs résultats pour les filles à quelques exceptions près

En 2025, en français, les filles obtiennent de meilleurs résultats que les garçons pour la plupart des compétences évaluées. Les écarts de taux de maîtrise satisfaisante varient de -1,4 point à +9,2 points de pourcentage selon les compétences. Au cycle 2, les écarts les plus élevés concernent « comprendre des phrases à l'oral » en CP et en CE1, ainsi qu'« utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs » en CE2, avec des écarts respectifs de 6,2, 5,0 et 6,9 points en faveur des filles. Au cycle 3,

↘ 3 Écarts de performance en début de CM2 entre filles et garçons, septembre 2025 (en points de pourcentage)



Lecture : en 2025, dans la compétence « comprendre des textes à l'oral », en début de CM2, l'écart de taux de maîtrise satisfaisante entre les filles et les garçons est de 1,2 point de pourcentage en faveur des filles.
Champ : écoles du ministère de l'Éducation nationale, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat.
Source : DEPP, évaluation Repères CM2.

Réf. : Note d'Information, n° 26.18. DEPP

les écarts les plus importants en faveur des filles portent sur « comprendre un texte lu seul(e) » en CM1 et « utiliser des marques d'accord pour les noms et adjectifs » en CM2, avec des écarts respectifs de 8,1 et 9,2 points. Au cycle 2, les écarts filles-garçons les plus faibles concernent la fluence de lecture : « lire à voix haute des mots » en CE1 (-1,3 point) et « lire à voix haute un texte » en CE1 (-1,4 point) et en CE2 (+1,2 point). En CE2, les résultats des filles sont comparables à ceux des garçons en mémorisation des temps de conjugaison. Au cycle 3, dans la compétence « comprendre des textes à l'oral », les résultats des filles sont comparables à ceux des garçons en CM1 et légèrement plus élevés en CM2 (+1,2 point)

↘ **figure 3** (et voir figures 3.1 à 3.4 en ligne). Entre 2024 et 2025, les écarts entre filles et garçons sont globalement stables pour la plupart des compétences comparables quel que soit le niveau scolaire. Ils augmentent toutefois en CP pour les compétences « reconnaître les différentes écritures d'une lettre » et « connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent » (+0,7 et +0,5 point). Les écarts diminuent de 0,5 point en CM1 et en CM2 pour la compétence « différencier les principales classes de mots ».

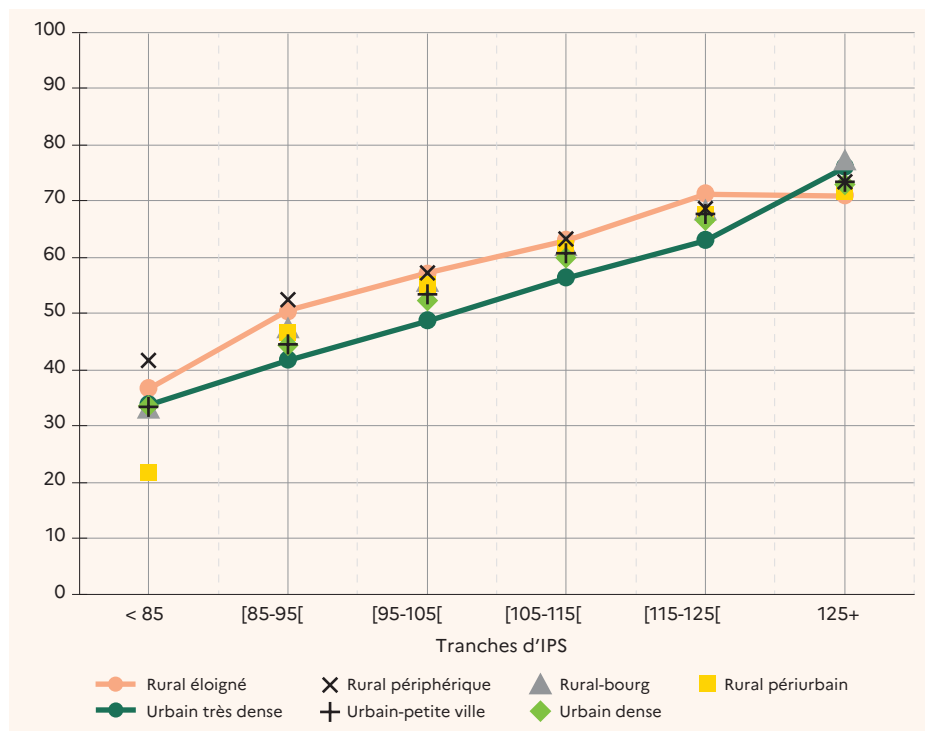
Entre 2019 et 2025, les écarts entre filles et garçons restent globalement stables pour les compétences évaluées. En CP, ils diminuent toutefois pour « comprendre des mots à l'oral », ainsi qu'en CE1 pour « comprendre des phrases lues seules(e) », respectivement de 1,6 et 1,1 point. Entre 2023 et 2025, les écarts entre filles et garçons sont stables en CM1 pour toutes les compétences comparables.

À niveau social équivalent, les performances varient selon le type de commune et la compétence évaluée

La DEPP a élaboré un indice de position sociale (IPS) qui permet de rendre compte du niveau social des établissements. L'IPS résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans un établissement. Par ailleurs, une typologie des communes en neuf catégories a été établie par la DEPP pour décrire le système éducatif (*Note d'Information* n°19.35).

À niveau social comparable, des différences de taux de maîtrise apparaissent selon le type de commune. Par exemple, les élèves scolarisés dans des écoles dont l'IPS moyen est compris entre 95 et 105 ont un taux de maîtrise plus élevé de la compétence « comprendre un texte

↘ 4 Proportion d'élèves dans le groupe satisfaisant dans la compétence « comprendre un texte lu seul(e) » en début de CM2 par type de commune et tranches d'IPS, septembre 2025 (en %)



Lecture : en 2025, en début de CM2, 71,1% des élèves scolarisés dans des écoles situées dans une commune classée « rural éloigné » et dont l'IPS est supérieur ou égal à 125 atteignent un niveau de maîtrise satisfaisant dans la compétence « comprendre un texte lu seul(e) ». **Champ** : écoles du ministère de l'Éducation nationale pour lesquelles l'IPS est disponible, France (y compris Saint-Barthélemy et Saint-Martin), public + privé sous contrat. L'IPS n'est pas disponible pour 5,6% des écoles accueillant des élèves de CM2, ce qui concerne 1,4% des élèves de CM2. **Source** : DEPP, évaluation Repères CM2.

Réf. : Note d'Information, n° 26.18. DEPP

lu seul(e) » lorsqu'ils sont scolarisés dans des communes « rurales éloignées » que dans des communes « urbaines très denses ». L'écart de taux de maîtrise satisfaisante dans cette compétence évaluée du CE1 au CM2 varie de 4,4 points en CM1 à 8,4 points en CM2, au bénéfice des élèves scolarisés dans des communes rurales ↘ **figure 4** (voir les figures 4.1B à 4.4B en ligne).

Ce constat est moins affirmé, voire s'inverse pour d'autres compétences. Pour « lire à voix haute un texte », évaluée du CE1 au CM2, les écarts sont ainsi en faveur des élèves citadins : pour les écoles dont l'IPS moyen est situé entre 95 et 105, l'écart en faveur des élèves scolarisés dans des communes urbaines très denses est de 0,2 point pour le CE1 à 4,5 points pour le CM2 (voir les figures 4.3A à 4.4A en ligne). ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information 26.18, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/notes-d-information